

Mercredi 26 juin 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Référendum d'initiative partagée

Il revient à 10% (4,7 millions) des électeurs inscrits en France d'apporter leur soutien pour déclencher un **Référendum d'initiative partagée**, prévu par l'article 11 de la Constitution, dont la procédure a été lancée par des parlementaires concernant la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

Pour cela, chaque électeur peut apporter son soutien à la démarche en se rendant sur le site internet dédié au ministère de l'Intérieur :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/>

Pour les habitants de Déols et Châteauroux* qui n'ont pas cette possibilité, ils peuvent se rendre au service des Affaires générales de l'hôtel de ville de Châteauroux afin d'utiliser un ordinateur mis à disposition ou pour remplir un formulaire papier qui sera enregistré par des agents administratifs habilités par la Préfecture.

Les habitants ont jusqu'au 12 mars 2020 à minuit pour apporter leur soutien au déclenchement du Référendum d'initiative partagée.

*chaque habitant peut se rendre dans la commune la plus peuplée de son canton dont la liste est arrêtée par le Préfet.

CONTACT PRESSE

Marine Cazy

marine.cazy@chateauroux-metropole.fr

02 54 08 34 26

www.chateauroux-metropole.fr